

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

**Arrêté du 30 janvier 2015**

**autorisant au titre des années 2015 et 2016 l'ouverture de concours et d'examens professionnels pour l'accès aux corps et grades des services techniques des catégories A, B et C relevant du ministère de l'intérieur**

NOR : INTA1501657A

## **Le ministre de l'intérieur,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 55-851 du 25 juin 1955 modifié relatif au statut de certains ouvriers relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie électronique ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1<sup>er</sup> septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1304 du 19 octobre 2005 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2011-1988 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2006 fixant les modalités d'organisation de concours pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2007 fixant les modalités des examens médical et psychotechnique exigés des adjoints techniques des administrations de l'Etat affectés à la conduite de véhicules terrestres à moteur ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2008 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2010 modifié portant création d'une commission nationale d'avancement et de discipline et des commissions locales d'avancement et de discipline compétentes à l'égard de certains ouvriers d'Etat du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement des contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de contrôleur de classe supérieure et de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur ;

Vu l'instruction générale du 8 octobre 1955 fixant les modalités d'application du décret n° 55-851 du 25 juin 1955 modifié relatif au statut de certains ouvriers relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'instruction du 28 janvier 2010 modifiée relative aux modalités de gestion et d'avancement de certains ouvriers d'Etat du ministère de l'intérieur ;

Sur la proposition du secrétaire général,

## **Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, est autorisée, au titre des années 2015 et 2016, l'ouverture de concours par spécialités pour le recrutement et d'examens professionnels pour l'avancement :

- 1° D'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe ;
- 2° D'ouvriers d'Etat hors catégorie A ;
- 3° De contrôleurs des services techniques de classe exceptionnelle et supérieure ;
- 4° D'ingénieurs des services techniques.

### **Article 2**

L'annexe I du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation des concours de recrutement et des examens professionnels d'avancement mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>. Les adjoints techniques sont recrutés pour les services localisés en région Ile-de-France.

### **Article 3**

Le nombre de postes offerts pour chacun des concours de recrutement et des examens professionnels d'avancement sera fixé par arrêté ministériel.

### **Article 4**

- I. Les formulaires d'inscription sont disponibles :
  - par téléchargement sur le site internet du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) à la rubrique « Le ministère recrute – Administration – Filière services techniques – Calendrier des concours et inscriptions » ;
  - par voie postale en joignant une enveloppe (format A 4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat) au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/ BRPP/Pôle concours, 27 cours des Petites Ecuries, 77185 Lognes.
- II. L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :
  - par voie électronique sur le site internet du ministère de l'intérieur (même adresse). Une attestation d'inscription sera transmise au candidat par voie électronique ;
  - par voie postale. Le candidat adresse son dossier d'inscription :
    - au centre d'examen choisi, mentionné en annexe II, pour :
      - l'essai professionnel pour l'accès à la hors catégorie A des ouvriers d'Etat ;
      - les concours de contrôleurs de classe supérieure des services techniques ;
      - l'examen professionnel de contrôleur de classe supérieure des services techniques ;
      - les concours d'ingénieurs des services techniques ;

- au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/Pôle concours, 27 cours des Petites Ecuries, 77185 Lognes pour :

le recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;  
le concours d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;  
l'examen professionnel de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné est rejeté.

#### **Article 5**

En vue des épreuves d'admission, les candidats déclarés admissibles adressent les documents prévus par la réglementation mentionnés dans les formulaires d'inscription au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/Pôle concours, 27 cours des Petites Ecuries, 77185 Lognes.

#### **Article 6**

La composition des jurys fera l'objet d'arrêtés du ministre de l'intérieur qui seront affichés, de manière à être accessibles au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur.

#### **Article 7**

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 JAN. 2015

Pour le ministre et par délégation,  
la sous-directrice  
du recrutement et de la formation,



I. Chauvenet-Forin

# ANNEXES

## Annexe I

Calendrier prévisionnel d'organisation des concours et examens professionnels d'avancement pour la filière technique :

Concours de recrutement et examens professionnels d'avancement	Session	Inscriptions				Epreuves d'admissibilité			Epreuves d'admission		
		par voie électronique et postale (le cachet de la poste faisant foi)				Date	Lieu	Date limite d'envoi des documents en vue des épreuves par voie postale (le cachet de la poste faisant foi)	Date	Lieu	
		Date d'ouverture des inscriptions	Date limite de retrait du formulaire d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date						Lieu
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (recrutement sans concours)	2015	20 avril 2015	20 mai 2015	20 mai 2015	entre le 16 et le 19 juin 2015	Région Ile-de-France	/	entre le 8 et le 18 septembre 2015	Région Ile-de-France		
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe (concours)	2015	2 mars 2015	30 mars 2015	30 mars 2015	entre le 14 et le 17 avril 2015/	Région Ile-de-France	/	entre le 8 juin et le 3 juillet 2015	Région Ile-de-France		
Ouvrier d'Etat hors catégorie A (essai professionnel)	2016	21 septembre 2015	20 octobre 2015	20 octobre 2015	/	/	/	17 décembre 2015	Centre d'examen		
Contrôleur de classe supérieure (concours)	2015	26 janvier 2015	24 février 2015	24 février 2015	12 mai 2015	Centre d'examen	31 juillet 2015	entre le 7 et le 22 septembre 2015	Région Ile-de-France		
Contrôleur ST de classe supérieure (examen professionnel)	2016	5 octobre 2015	5 novembre 2015	5 novembre 2015		/	/	mars 2016	Centre d'examen		
Contrôleur ST de classe exceptionnelle (examen professionnel)	2016	7 septembre 2015	5 octobre 2015	5 octobre 2015	/	/	/	entre le 7 et le 18 décembre 2015	Région Ile-de-France		
Ingénieur des services techniques (concours)	2015	4 mai 2015	2 juin 2015	2 juin 2015	2 septembre 2015	Centre d'examen		entre le 17 novembre et le 14 décembre 2015	Région Ile-de-France		

## Annexe II

### Centres d'examen

#### SECRETARIATS GENERAUX POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR (SGAMI)

DOMICILIATION DU CANDIDAT	SERVICE COMPETENT	ADRESSE DU SERVICE COMPETENT
(75) PARIS, (92) HAUTS-DE-SEINE, (93) SEINE-ST-DENIS, (94) VAL-DE-MARNE, (971) GUADELOUPE, (972) MARTINIQUE, (973) GUYANE, (974) REUNION, (975) ST-PIERRE ET MIQUELON, (976) MAYOTTE, (78) YVELINES, (77) SEINE-ET-MARNE, (91) ESSONNE, (95) VAL-D'OISE.	Ministère de l'Intérieur Sous-Direction du Recrutement et de la Formation Bureau du Recrutement et de la Promotion Professionnelle <b>Pôle Concours</b>	27 cours des Petites Ecuries 77185 LOGNES ☎ 01 60 37 12 88 01 60 37 12 62 01 60 37 13 17 Fax : 01 60 37 12 18 <a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a>
(13) BOUCHES-DU-RHONE, (04) ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, (05) HAUTES-ALPES, (06) ALPES-MARITIMES, (11) AUDE, (20A) CORSE-DU-SUD, (20B) HAUTE-CORSE, (30) GARD, (34) HERAULT, (48) LOZERE, (66) PYRENEES-ORIENTALES, (83) VAR, (84) VAUCLUSE.	Direction Administrative du SGAMI <b>Sud/Marseille</b> Bureau du Recrutement	299 chemin de Ste-Marthe 13313 MARSEILLE CEDEX 14 ☎ 04 86 57 68 45 04 86 57 68 46 04 86 57 68 53
(33) GIRONDE, (16) CHARENTE, (17) CHARENTE-MARITIME, (19) CORREZE, (23) CREUSE, (24) DORDOGNE, (40) LANDES, (47) LOT-ET-GARONNE, (64) PYRENEES-ATLANTIQUES, (79) DEUX-SEVRES, (86) VIENNE, (87) HAUTE-VIENNE, (31) HAUTE-GARONNE, (09) ARIEGE, (12) AVEYRON, (32) GERS, (46) LOT, (65) HAUTES-PYRENEES, (81) TARN, (82) TARN-ET-GARONNE.	Délégation Régionale du SGAMI <b>Sud-Ouest</b> Bureau du Recrutement	ZI en Jacca 4 chemin de Bordeblanque B.P. 30321 31770 COLOMIERS CEDEX ☎ 05 34 55 49 18 05 34 55 49 19 05 34 55 49 20 05 34 55 49 23 <a href="mailto:sgap33-recrutement@interieur.gouv.fr">sgap33-recrutement@interieur.gouv.fr</a>
(35) ILLE-ET-VILAINE, (14) CALVADOS, (18) CHER, (22) COTES-D'ARMOR, (27) EURE, (28) EURE-ET-LOIR, (29) FINISTERE, (36) INDRE, (37) INDRE-ET-LOIRE, (41) LOIR-ET-CHER, (44) LOIRE-ATLANTIQUE, (45) LOIRET, (49) MAINE-ET-LOIRE, (50) MANCHE, (53) MAYENNE, (56) MORBIHAN, (61) ORNE, (72) SARTHE, (76) SEINE-MARITIME, (85) VENDEE.	Délégation Régionale du SGAMI <b>Ouest/Tours</b> Bureau du Recrutement	30 rue du Mûrier B.P. 10700 37542 ST-CYR-SUR-LOIRE CEDEX ☎ 02 47 42 85 39 02 47 42 89 45 <a href="mailto:chef-bureau-recrutement-sgap35dr-tours@interieur.gouv.fr">chef-bureau-recrutement-sgap35dr-tours@interieur.gouv.fr</a>
(57) MOSELLE, (08) ARDENNES, (10) AUBE, (51) MARNE, (52) HAUTE-MARNE, (54) MEURTHE-ET-MOSELLE, (55) MEUSE, (67) BAS-RHIN, (68) HAUT-RHIN, (88) VOSGES, (21) COTE-D'OR, (25) DOUBS, (39) JURA, (58) NIEVRE, (70) HAUTE-SAONE, (71) SAÔNE-ET-LOIRE, (89) YONNE, (90) TERRITOIRE-DE-BELFORT.	Direction Administrative du SGAMI <b>Est/Metz</b> Bureau du Recrutement	Espace Riberpray rue Belle Isle B.P. 51064 57036 METZ CEDEX 01 ☎ 03 87 16 11 30 03 87 16 11 98 <a href="mailto:sgap57-recrutement@interieur.gouv.fr">sgap57-recrutement@interieur.gouv.fr</a>
(59) NORD, (02) AISNE, (60) OISE, (62) PAS-DE-CALAIS, (80) SOMME.	Direction Administrative du SGAMI <b>Nord/Lille</b> Bureau du Recrutement	Cité Administrative 1 rue de Tournai B.P. 2012 59012 LILLE CEDEX ☎ 03 20 62 49 49 <a href="mailto:sgap59-recrutement@interieur.gouv.fr">sgap59-recrutement@interieur.gouv.fr</a>
(69) RHONE, (01) AIN, (03) ALLIER, (07) ARDECHE, (15) CANTAL, (26) DROME, (38) ISERE, (42) LOIRE, (43) HAUTE-LOIRE, (63) PUY-DE-DÔME, (73) SAVOIE, (74) HAUTE-SAVOIE.	Direction Administrative du SGAMI <b>Sud-Est/Lyon</b> Bureau du Recrutement	215 rue André Philip 69421 LYON CEDEX 03 ☎ 04 72 84 54 56 04 72 84 54 58 <a href="mailto:sgap69-recrutement@interieur.gouv.fr">sgap69-recrutement@interieur.gouv.fr</a>

**PREFECTURES ET HAUTS-COMMISSARIATS D'OUTRE-MER**

DOMICILIATION DU CANDIDAT	SERVICE COMPETENT	ADRESSE DU SERVICE COMPETENT
<b>(971) GUADELOUPE</b>	Préfecture Secrétariat Général	Palais d'Orléans rue de Lardenoy 97109 BASSE-TERRE CEDEX ☎ 05 90 99 39 00 05 90 99 38 22 05 90 99 38 83 <a href="http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr">www.guadeloupe.pref.gouv.fr</a>
<b>(972) MARTINIQUE</b>	Préfecture Secrétariat Général	82 rue Victor Sévère B.P. 647-648 97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX ☎ 05 96 39 36 00 05 96 39 36 13 <a href="http://www.martinique.pref.gouv.fr">www.martinique.pref.gouv.fr</a>
<b>(973) GUYANE</b>	Préfecture Secrétariat Général	rue Fiedmond B.P. 7008 97307 CAYENNE CEDEX ☎ 05 94 39 45 00 05 94 39 46 04 05 94 39 46 27 <a href="http://www.guyane.pref.gouv.fr">www.guyane.pref.gouv.fr</a>
<b>(974) LA REUNION</b>	Préfecture Secrétariat Général	6 rue des Messageries CS 51079 97404 SAINT-DENIS CEDEX ☎ 02 62 40 77 77 02 62 40 76 24 <a href="http://www.reunion.pref.gouv.fr">www.reunion.pref.gouv.fr</a>
<b>(975) SAINT-PIERRE ET MIQUELON</b>	Préfecture Secrétariat Général	Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud B.P. 4200 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ☎ 05 08 41 10 10 05 08 41 10 07 <a href="http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr">www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr</a>
<b>(976) MAYOTTE</b>	Préfecture Secrétariat Général	B.P. 676 - Kawéni 97600 MAMOUDZOU ☎ 02 69 63 50 50 02 69 63 51 26 <a href="http://www.mayotte.pref.gouv.fr">www.mayotte.pref.gouv.fr</a>
<b>(987) POLYNESIE FRANCAISE</b>	Haut-commissariat de la République Secrétariat Général	Av. Pouvanaa a Oopa B.P. 115 PAPEETE 98713 TAHITI ☎ 06 89 46 87 00 <a href="http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr">www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr</a>
<b>(988) NOUVELLE-CALEDONIE</b>	Haut-commissariat de la République Secrétariat Général	1 Av. du Maréchal Foch B.P. C5 98844 NOUMEA CEDEX ☎ 06 87 23 04 41 06 87 23 04 50 <a href="http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr">www.nouvelle-caledonie.gouv.fr</a>